

DOSSIER JOUEUR FOOTBALL CLUB DU PAYS DE L'ARBRESLE

Saison 2023 - 2024





CHARTE DU CLUB

Nom –	Prénom	

Chaque joueur et parent de joueur s'engage à :

- Respecter et faire respecter le règlement intérieur du FCPA
- > Respecter les entraîneurs, les dirigeants et membres du FCPA
- Respecter les choix et décisions des entraîneurs et dirigeants , en aucun cas un joueur appartient automatiquement à une équipe du club. Ce sont ses performances sportives , l'évolution , l'implication , les atouts techniques , le sérieux , l'assiduité à l'entraînement et le comportement qui vont guider le choix des éducateurs pour constituer les équipes et les groupes d'entraînement. Ces choix se font toujours dans l'intérêt du club , des équipes et des joueurs eux même .
- > Encourager l'équipe
- Respecter les arbitres et leurs décisions ainsi que les adversaires
- ➤ Inculquer l'esprit sportif
- Adopter une attitude exemplaire en toutes circonstances
- > Ne pas tenir de propos dans des lieux publics pouvant nuire à la bonne marche et à l'image du club
- > Bannir la violence et la tricherie
- Être loyal et fair-play
- S'informer en début de saison des différents calendriers sportifs
- Participer à la réunion d'information organisée en début de saison
- > S'informer des différents documents remis et rendre réponse au club ou au dirigeant de l'équipe si nécessaire
- Assurer les déplacements de l'équipe en cas de besoin exprimé par le club et suivant le planning établi . Informer l'éducateur si nous nous rendons directement au lieu du match .
- Prévenir rapidement en cas d'absence aux entraînements et surtout aux matchs lors des convocations afin que l'éducateur puisse s'organiser au mieux .
- > Ne pas intervenir sur le bord du terrain auprès des joueurs à la place des éducateurs et dirigeants.
- > Assurer l'entretien des équipements (maillots, shorts, ..) de l'équipe de son enfant selon les besoins exprimés par le club
- Prendre soin des locaux et du matériel, mis le cas échéant à sa disposition par le club ou les collectivités
- > Participer dans la mesure du possible et selon les besoins aux différentes manifestations sportives organisées par le FCPA

Mention manuscrite : lu et approuvé et signature

Renseignement Joueur : Sexe : $M \square F \square$	Catégorie			
Nom :				
Prénom :				
Date de naissance :/ Code postale	: Ville de			
naissance :				
Adresse Complète :				
Code Postale : Commune :				
Etablissement scolaire :				
Téléphone *:	profession*:			
Mail *: *Renseigner Ci personne majeur				
Coordonnée papa : « Si mineur »				
Nom:				
Prénom :	Souhaite m'impliquer en tant que volontaire ou dirigeant			
Téléphone :	dans la vie du club « buvette et événement, aide au devoir,			
Mail :	suivi de l'équipe en collaboration avec l'entraineur,» .			
Profession:	□ oui □ non			
<u>Coordonnée maman</u> : « <i>Si mineur</i> »				
Nom:				
Prénom	Souhaite m'impliquer en tant que volontaire ou dirigeant			
Téléphone :	dans la vie du club « buvette et événement, aide au devoir, suivi de l'équipe en collaboration avec l'entraineur, »			
Mail :	oui non			
Profession:				

Pour les nouveaux adhérents : photo d'identité + photocopie Carte D'identité + passeport + acte de naissance) + Tampon du Médecin sur la demande de Licence.

PACK ÉQUIPEMENTS SAISON 2023/2024



depuis 2005	
NOM-PRÉNOM:	
CATÉGORIE:	
TICA I	
TAILLE:	TAILLE
TAILLE:	TAILLE:

INCLUS DANS LA LICENCE :	TAILLE: ENFANTS:	ADULTES:
1 VESTE DE SURVÊTEMENT	XS (6 ANS)	\rangle s \rangle
1 BAS DE SURVÊTEMENT	S (8 ANS)	M
	M (10 ANS)	(4//
1SHORT	L (12 ANS)	XL
1 PAIRE DE CHAUSSETTES	XL (14 ANS)	XXL

TARIFS COTISATION SAISON 2023 - 2024

	U6/U7 2018/2017	U8/U9 2016/2015	U10/U11 2014/2013	U12/U13 2012/2011	U14/U20 2010/2009	Féminines	Sénior A partir de 2003	loisirs	Vétérans
Prix cotisations	210	215	245	255	265	170	285	110	140
Fratrie (-20€)	190	195	225	235	245		265	90	120
Cotisation au 01/01/2024	110	110	110	110	120		120	70	100

tarif comprennent le pack équipement ci-joint

tarif avec short et chaussette seulement

Modalités de règlement :

Aucun dossier de licence ne sera enregistré et validé sans règlement.

Pourront participer au match seulement les joueurs munit d'une licence validée

Afin de permettre à tous de pouvoir intégrer le club, le FCPA met à votre disposition des facilités de paiement

- Règlement en espèce : 1 seul versement
- Règlement carte bleu : 1 seul versement
- Règlement par chèque (à l'ordre du FC Pays de l'Arbresle) possible en 3 fois
- Pour les bénéficiaires du Pass'Région « 15 ans-25 ans », déduire 30€ de la cotisation <u>et adresser obligatoirement un chèque de</u>
 <u>caution de 30€</u> qui sera détruit dès que la région aura reversé sa participation. <u>Merci de fournir numéro carte et le code à 4</u>
 <u>chiffres</u>
- Règlement par chèque ANCV ou coupons sport : merci d'inscrire votre nom et adresse sur tous les chèques.
- Prise en charge C.E : une facture peut être établie, toutefois, un chèque de caution du montant annuel de la cotisation est demandé à l'inscription.

En cas de difficultés, ne pas hésiter à contacter le club. Aucun remboursement de cotisation n'est accordé en cours de saison en cas de : arrêt, départ du club, blessure, pathologie ou exclusion des matches à la suite de sanctions officielles ou internes.